

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1439 Société : Retraité RAM
 Actif Pensionné(e) Autre : 201747
 Nom & Prénom : HARBOUZE Ahmed
 Date de naissance : 16/12/1952
 Adresse : 24 Route orded 2ème Apt-14 Casablanca
 Tél. : 0661885624 Total des frais engagés : 9827,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 25 MARS 2024

Nom et prénom du malade : HARBOUZE Ahmed Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Maladie de ref. R. 2 ex du Dr. Rokib (M. R.)

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 08/04/2024

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25 MARS 2024	Ophtalmologie	250,00 DT	150,00 DT	Dr. Saadi ROUAI Ophtalmologue et Chirurgie des Yeux N° 11, Code Postal de la Victoire Casablanca 40409 - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL YOUSR sarl au Riad MAANERT 2,Bd La Gironde - Casablanca Tél : 05 22 44 69 55	25.03.24	227.10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>ABOULIZ OPTIQUE 40, Rue Abdi Ben Abdellah CASABLANCA - Tel. 27.72.00</i>	<i>25/03/24</i>					<i>9.200,00</i>

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRE

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1-8 on each side) and a coordinate system. The vertical axis is labeled 'H' at the top, the horizontal axis to the left is 'D', the horizontal axis to the right is 'G', and the bottom axis is 'P'.

[Création, remont, adjonction]
actionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Fonctionnel, thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Saadi Rokia

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabisme - Lentilles de contact

Laser - Angiographie. O.C.T

Diplômée de la Faculté de Médecine de Toulouse

*Ancienne Ophtalmologue
à l'Hôpital des Spécialités - Rabat*

**Ex Chef de service d'Ophtalmologie à l'Hôpital
Moulay Youssef de Casablanca (ex Sofi)
Tél: 05 22 44 04 09 - 05 22 44 45 84**



الدكتورة رقية السعدي

إختصاصية في أمراض وحرارة العيون

جهاز العين

أشعة الباين - ناصر مسعود

سیور سبک

جريدة كلية الطب بتولوز

طبيبة مستشفى الإختصاصات بالرياط سابقا

رئيسة مصلحة العيون بمستشفى مولاي يوسف

الدار البيضاء (الصوفي سابقاً)

الهاتف : 05 22 44 45 84 - 05 22 44 04 09

Casablanca, le : 75 MARS 2024 الدار البيضاء، في :

HARBOUZE
Ahmed

l'acte cûté à K_{10} correspond à
l'examen du pouls de l'autre
côté → pléthysme chez
un patient nulstérique présentant
une baisse de l'AV soit
 $K_{10} = 150 \text{ BPM}$

Dr. Saadi Rokia
Ophtalmologue
Maladies et Chirurgie des Yeux
8, Bd. Khouribga Place de la Victoire
2ème Etage N° 11 Code Postal 20110
Tél : 05 22 44 04 09 - Casablanca

8. شارع خريبكة - ساحة النصر - الطابق الثاني - رقم 11 - الرمز البريدي 20110 - الدار البيضاء
8, Bd Khouribga - Place de la Victoire 2^{ème} étage - N° 11 - Code Postal 20110 - Casablanca

Dr. Saadi Rokia

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabisme - Lentilles de contact

Laser - Angiographie. O.C.T

Diplômée de la Faculté de Médecine de Toulouse

Ancienne Ophtalmologiste

à l'Hôpital des Spécialités - Rabat

Ex Chef de service d'Ophtalmologie à l'Hôpital

Moulay Youssef de Casablanca (ex Sofi)

Tél: 05 22 44 04 09 - 05 22 44 45 84



الدكتورة رقية السعدي

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

حول العين

أشعة الليزر - تصوير شبكة العين

خريجة كلية الطب بتولوز

طبيبة مستشفى الإختصاصات بالرباط سابقا

رئيسة مصلحة العيون بمستشفى مولاي يوسف

بالدار البيضاء (الصوفي سابقا)

الهاتف : 05 22 44 45 84 - 05 22 44 04 09

25 MARS 2024

Casablanca, le : الدار البيضاء، في :

HARBOUZE. Ahmed

Lunettes à V. progressifs organique

anti effets à transition

$$\text{de l'œil O1} = (95^\circ - 1,25) + 0,45$$
$$06 = (95^\circ - 1) + 0,75$$

act + 2,50 SAV

$$\text{de l'œil O2} = (95^\circ - 1,25) + 3,25$$
$$06 = (95^\circ - 1) + 3,25$$

نظارات أبوالعز
OPTIQUE A. ABOULIZ
40, Rue Attal Ben Abdellah
CASABLANCA - Tel. 27-72-00

Dr. Saadi Rokia
Ophtalmologue
Maladies et Chirurgie des Yeux
6, Bd. Khouribga Place de la Victoire
2^{ème} étage N° 11 - Code Postal 20110
05 22 44 04 09 - Casablanca

8. شارع خريبكة - ساحة النصر - الطابق الثاني - رقم 11 - الرمز البريدي 20110 - الدار البيضاء

8, Bd Khouribga - Place de la Victoire 2^{ème} étage - N° 11 - Code Postal 20110 - Casablanca

نظارات أبو العز OPTIQUE ABOULIZ

OPTICIEN AGREE

OPTICIEN AGREE

40, Rue Allal Ben Abdellah
CASABLANCA - Tél. : 05 22 27 72 00

Casablanca, le 25/03/24

Facture pour
M^e HARBOUZE
..... Ahmed

Ordonnance de Mr. le Docteur

SAADI Rokia

N° de nomenclature correspondants
à la prescription médicale

	V.L.	V.P.	D.F.
{ O.D.	/	/	431
O.G.	/	/	431

Prescription { O.D. = AXE 95° CYL 1.25 SPH +0.75 ADD +2.50
O.G. = AXE 95° CYL 1.00 SPH +0.75 ADD +2.50

FOURNITURES :

P.U. | P.T.

Arrêtée la présente Facture à la somme de

Arrêtée la présente Facture à la somme de Neuf mille deux Cent dix-huit

~~مَارْكَيْتِ أَبُو الْعَزِيزِ~~
OPTIQUE A. ABOULIZ
40, Rue Allal Ben Abdellah
CASABLANCA - Tel. 27-72-00

R.C : 111424 - I.N.F : 812057- N° CNSS : 107338412- I.C.F : 001793313000039

PATENTE : N°- 33100505